

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 20_200

**OBJET : CONVENTION
FINANCEMENT INSTINCTAF
PARTENARIAT HANDICAP**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2020

Nombre de Conseillers :

*En exercice : 36
Présents : 27
Votants : 34*

Résultat du vote :

*Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0*

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Cédric MOREL, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Anne LENFANT à Suzy REY – Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Bruno GUIOL à Williams DUFOUR - Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO – Bertrand PICHON-MARTIN à Jean-Claude SARTER – Matthias LAVOLÉ à Véronique MOREL – Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la « DEMARCHE HANDICAP » et notamment la dynamique du Groupe Réseau 2020,

CONSIDÉRANT le partenariat engagé avec l'association Instinct'taf, concernant la proposition d'une conférence gesticulée sur la thématique Handicap

CONSIDÉRANT le projet de convention, établissant les modalités d'organisation et la participation financière de la CCCC, pour un montant de 3 400 € HT

CONSIDÉRANT l'aide attribuée par le Département de l'Isère, à hauteur de 80% sur le projet de Conférence gesticulée, induisant un reste à charge in fine de 680 € pour la Communauté de communes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au mandatement de ladite somme, soit 3 400 €.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 23 octobre 2020,

Le Président,
Cédric VIAL

